

14 nov 2025 -08:00

Le Conseil Supérieur de la Santé demande une attention accrue en faveur de la santé mentale des jeunes enfants

L'attention que la politique belge de santé porte actuellement à la santé mentale des jeunes enfants est insuffisante. Or, les premières années de vie sont cruciales pour la suite du développement de l'enfant. Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) appelle à la mise en place d'une stratégie nationale misant sur la conscientisation, le soutien des familles, la formation des professionnels et l'accessibilité des soins.

Investir dans les premières années de vie, cela paie !

Pour le Conseil Supérieur de la Santé, investir dans la santé mentale des jeunes enfants est une nécessité éthique, sociétale et économique.

La recherche scientifique montre que les premières années de la vie ont un impact déterminant sur la santé physique et mentale, la réussite scolaire, l'intégration sociale et la productivité future. Tout investissement dans cette période de la vie permet d'améliorer la santé générale, de réduire les inégalités et de renforcer la résilience collective.

Cela a, de plus, des avantages économiques considérables : chaque euro investi dans la petite enfance permet d'épargner jusqu'à trois euros à l'âge adulte – entre autres grâce à une réduction des coûts futurs liés aux soins de santé, au chômage et à la criminalité.

Quatre recommandations essentielles

1. Sensibiliser la population

Il est essentiel de sensibiliser la population à l'importance de la santé mentale dès le plus jeune âge. Il convient de mieux informer la population par rapport aux enjeux de la parentalité, au développement de l'enfant et aux facteurs positifs permettant de développer une bonne santé mentale. Le Conseil Supérieur de la Santé recommande dans ce cadre de mener des campagnes ciblées de sensibilisation.

2. Soutenir les familles

Les familles ont le besoin impératif d'être soutenues, que ce soit pendant la grossesse ou après la naissance. Le CSS recommande des entretiens prénataux et un soutien à la parentalité, complétés par des mesures structurelles améliorant les conditions de vie. Il faut que les familles aient accès à une alimentation saine, à un enseignement de qualité, à des activités de jeu et de loisirs, ainsi qu'à des interactions sociales positives. Une attention accrue doit être portée aux familles en situation de vulnérabilité.

3. Former les professionnels

Les professionnels en contact avec les familles jouent un rôle essentiel dans la détection précoce de la vulnérabilité psychologique. Le Conseil Supérieur de la Santé souligne l'importance de la formation des professionnels à chaque niveau, d'une mise à niveau de toutes les formations dans le champ périnatal, de l'accès à des outils de dépistage validés, et de la collaboration étroite entre tous les intervenants. Toute vulnérabilité identifiée doit immédiatement conduire à l'élaboration d'un trajet de soins adapté à l'enfant, aux parents et à leur environnement.

4. Des soins accessibles

Pour favoriser effectivement la santé mentale des jeunes enfants, des soins accessibles sont indispensables. Le CSS recommande à cet égard de développer des réseaux périnataux dans des lieux physiques proches des familles. Ces réseaux doivent déstigmatiser la demande d'aide, faciliter l'accès aux soins et assurer un suivi continu des familles.

Une stratégie nationale intégrée

Ces recommandations requièrent une stratégie nationale intégrée. Une coordination structurelle et politique s'impose entre tous les niveaux de pouvoir et domaines concernés pour lutter contre le morcèlement des interventions. Créer un environnement favorable au développement des enfants est, de surcroît, une responsabilité partagée des responsables politiques, des prestataires de soins, des parents et de la société dans son ensemble. Ce n'est que si ces recommandations sont mises en œuvre de façon globale, cohérente et transversale qu'elles pourront produire leur plein effet.

Plus d'info

[L'avis dans son intégralité \(CSS 9742\)](#) est disponible sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé.

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le Conseil Supérieur de la Santé est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer la santé publique, le Conseil formule des avis scientifiques afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis impartiaux et indépendants. Ainsi, le CSS applique un système de gestion des conflits d'intérêts potentiels. Le Conseil élabore ses avis sur

demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.conseilsuperieurdelasante.be.

Conseil Supérieur de la Santé
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Delphine Osaer
Responsable de presse
+32 2 524 90 65
delphine.osaer@health.fgov.be

Tori Matthys
Responsable de presse
+32 2 524 91 35
tori.matthys@health.fgov.be